

Troyes, le **20 OCT. 2022**

**POLE PATRIMOINE ET
ENVIRONNEMENT**

Direction transition écologique,
mobilités et aménagement

**Commission Communale d'Aménagement Foncier
D'Avant-lès-Marcilly
Mairie d'Avant-lès-Marcilly
1 rue de l'église
10400 Avant-lès-Marcilly**

Affaire suivie par : Mathieu MEURISSE - ☎ 03 25 42 50 24
Mathieu.meurisse@aube.fr
Nos réf. : PPE/DTEMA/MM/2022- 234

Objet : Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée (PDIPR) – Aménagement foncier de la commune d'Avant-lès-Marcilly.

Monsieur le Président,

Vous avez transmis au Département de l'Aube un dossier relatif au projet d'aménagement foncier de la commune d'Avant-lès-Marcilly.

Dans ce dossier, figurent les propositions d'aménagement de ce secteur avec les anciens chemins appelés à disparaître et les nouveaux que vous proposez.

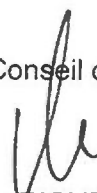
Vous avez souhaité faire analyser ce projet au regard des dispositions du PDIPR.

Après analyse de mes services, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de ma part. J'ai bien noté les chemins inscrits au PDIPR amenés à disparaître, et je donne un avis favorable à votre projet.

Les services du Département restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,


Philippe PICHERY